

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Arlette BUZARE à Mme Françoise BALLESTER
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
Mme Marylise FOIDART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Patrice JACQUEMINOT

Secrétaire :

Mme Françoise BALLESTER

Date de la convocation	22 septembre 2021
Date de l'affichage	22 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	30
Nombre de présents	26
Nombre de votants	30

2021 101 Rétrocession d'un alignement au Hirgoat

Rapporteur : L. Mélois

Il s'agit de la parcelle cadastrée BE 146 de 6 m², issue d'un alignement rue Anne de Bretagne, au Hirgoat, et qui n'a pas été régularisée.

En effet, dans le cadre de la succession de l'ancien propriétaire de la parcelle BE 145, il est apparu qu'il est encore propriétaire de cette parcelle.

Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur, soit la commune.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition, à titre gracieux, ou à l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 20 septembre 2021 ;

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée BE 146, d'une surface de 6 m², appartenant à la succession JAFFREZO, à titre gracieux ou pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que les frais de l'acte seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 septembre 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

